

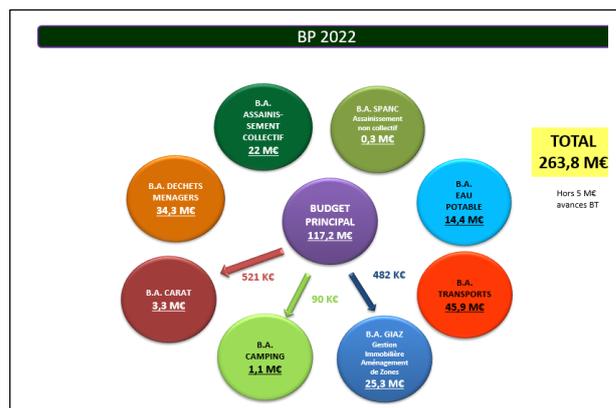
# **Présentation synthétique du budget 2022**

La communauté d'agglomération de GrandAngoulême est née de la fusion, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, des communautés de communes de Braconne et Charente, Charente Boëme Charraud, Vallée de l'Echelle et de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême. **Le budget 2022 présenté ici constitue donc le 6<sup>ème</sup> budget** de cette nouvelle collectivité.

Après l'adoption en décembre 2021 du projet d'agglomération « GrandAngoulême vers 2030 », le budget primitif 2022 est le premier budget traduisant les nouvelles orientations, avec un enjeu de mise en œuvre des orientations politiques affirmées du projet de territoire, mais également un enjeu de stratégie financière vertueuse permettant de consolider l'épargne pour œuvrer durablement au développement du territoire.

Ainsi, le territoire doit tout à la fois répondre aux besoins de tous ses habitants, créer des emplois et être un moteur de la transition écologique.

Le budget de GrandAngoulême se compose d'**un budget principal et de huit budgets annexes**. Cette classification est essentiellement due à des considérations fiscales, certains budgets annexes étant assujettis à la TVA (budgets annexes assainissement, eau potable, gestion immobilière et aménagement de zones, camping, transports en commun, Espace Carat



Les dépenses et recettes de l'agglomération sont par ailleurs réparties en deux sections :

- une section de fonctionnement qui comprend les dépenses telles que les subventions aux associations, les charges de personnel ou encore les dépenses courantes (électricité, assurances, entretien, ...) mais également les recettes récurrentes telles que les dotations de l'Etat et la fiscalité
- une section d'investissement qui concerne les travaux et acquisitions d'équipements (opérations d'équipement, canalisations d'eau, achat de bennes à ordures ménagères, aménagement des zones d'activités économiques, ...) ainsi que les fonds de concours versés à des tiers. Elle est financée par des subventions et par emprunt.

En consolidant l'ensemble des budgets de l'agglomération, on constate la structure de dépenses suivante :

#### Pour 1 000 de dépenses en 2022

- 222 € aux transports et à la mobilité
- 128 € au développement économique
- 127 € aux déchets ménagers
- 123 € aux moyens généraux
- 92 € à l'assainissement collectif et non collectif
- 82 € aux équipements culturels et sportifs, la culture, le sport et les loisirs
- 81 € au reversement de fiscalité vers les Communes membres
- 53 € à l'eau potable
- 30 € à l'incendie et au secours
- 19 € au tourisme
- 17 € à l'équilibre social et l'habitat
- 12 € à la petite enfance, la jeunesse, le scolaire et le périscolaire
- 14 € à des frais divers (aménagement de l'espace, accueil des gens du voyage, politique de la ville, numérique, coopération)

# La fiscalité

Le conseil communautaire a décidé de ne pas augmenter les taux de fiscalité. Ceux-ci sont restés identiques depuis 2017 :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) : 9,26 %
- Taxe sur le foncier bâti (TFB) : 0,406 %
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 5,71 %
- Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 25,72 %

Ces taux constituent les taux cibles votés, moyennant un dispositif de lissage sur 5 années pour les taxes ménages et sur 8 années pour la CFE, lissage qui a démarré en 2017 suite à la fusion des anciens territoires. Ainsi les taux appliqués dans chacune des communes peuvent différer de ces taux cibles.

**Pour le financement des ordures ménagères**, le Conseil communautaire a choisi en 2018 de généraliser la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), mettant ainsi fin à la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) qui perdurait sur une partie du territoire. Le taux de TEOM est de 10,30 % sur la totalité du territoire.

**Pour le financement de la Mobilité**, la collectivité prélève le versement mobilité (VM). Selon une décision prise en octobre 2017 et après une période de lissage, le taux appliqué sur les 38 communes de GrandAngoulême est désormais de 1,70 %.

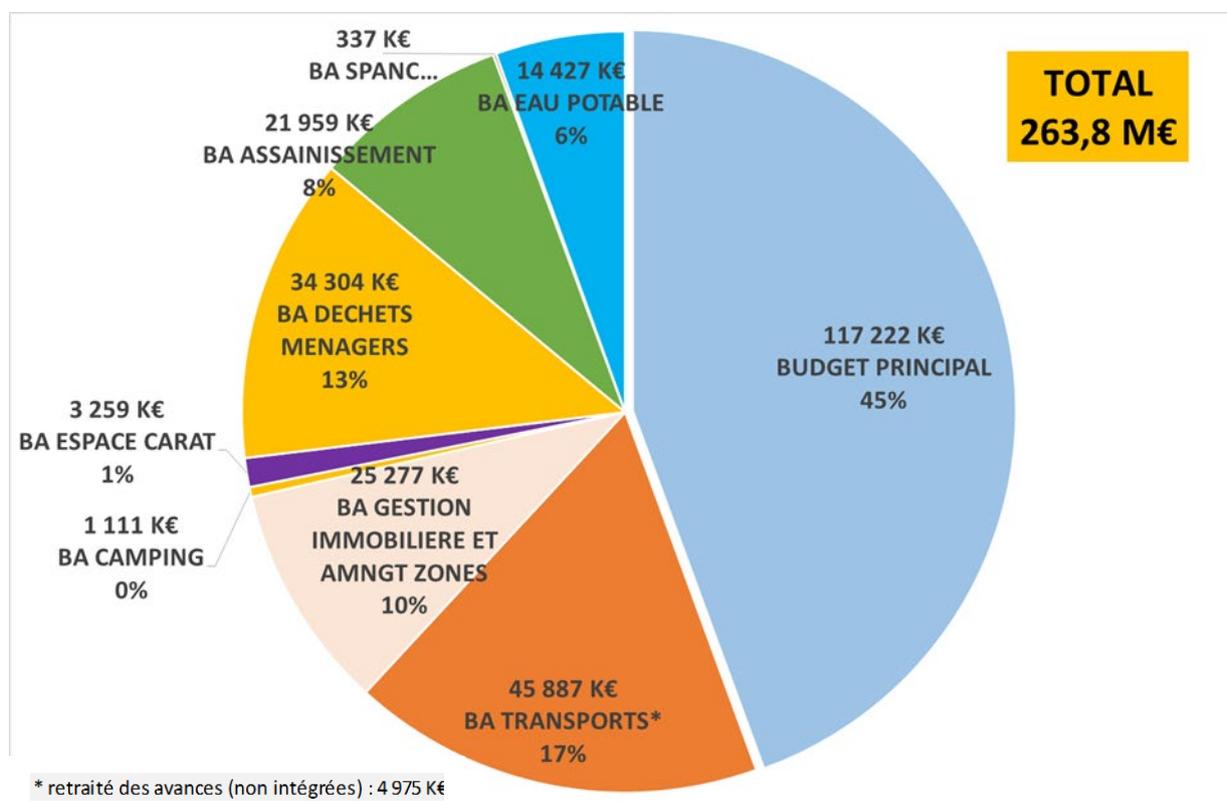
**A noter l'apparition depuis 2018 de la taxe GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations) pour laquelle la collectivité vote non pas un taux mais un produit attendu. Celui-ci s'établit à 400 000 €, montant de la contribution de GrandAngoulême aux syndicats hydrauliques auxquels la collectivité a délégué l'exercice de la compétence ainsi que de la mise en cohésion exercée par GrandAngoulême.

A noter que **les recettes fiscales en 2022 continuent d'être impactées par deux réformes** :

- la **suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales** (THp) dès 2021 au niveau local, avec compensation via une fraction de TVA nationale pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) comme GrandAngoulême ;
- la **mise en œuvre de la réforme des impôts de production** avec la baisse de 50 % des valeurs locatives des établissements industriels et le calcul des compensations correspondantes.

## Le budget primitif 2022

Le budget de GrandAngoulême est composé de 9 budgets au total pour un volume budgétaire global de 263,8 M€ :



soit le budget principal et 8 budgets annexes (Eau potable, Assainissement collectif, service public d'assainissement non collectif, Transports en commun, Déchets ménagers, Gestion immobilière et aménagement de zones, Camping, espace Carat), dont 6 en gestion de TVA directe.

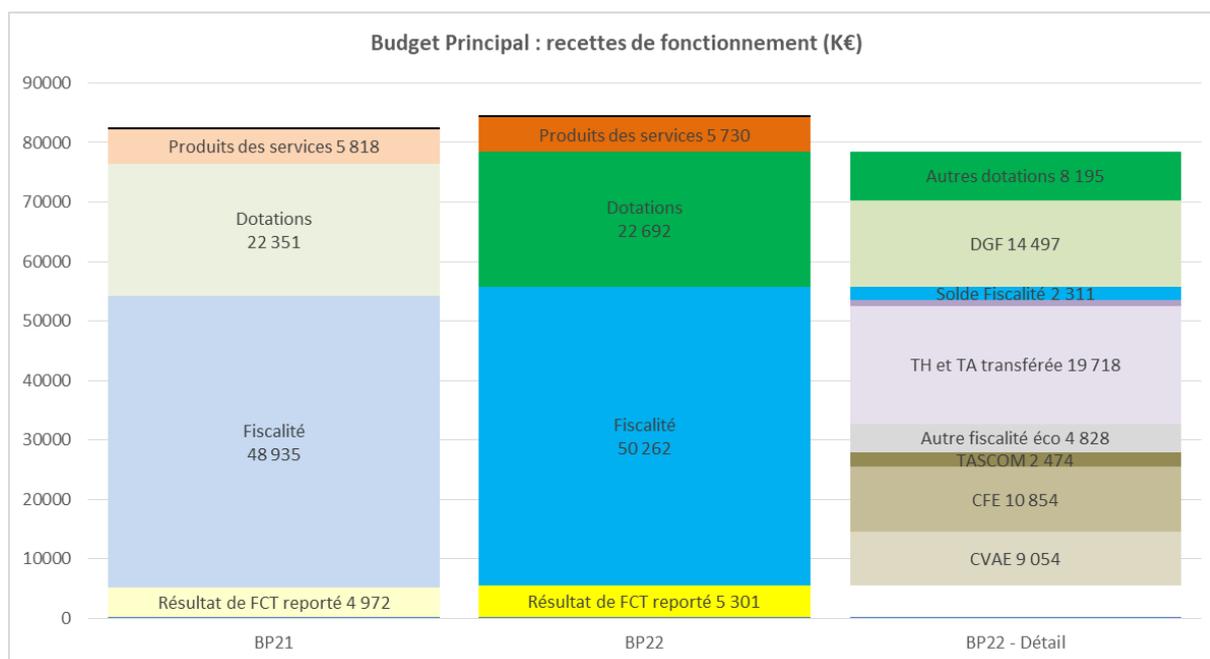
Deux budgets représentent plus de 60 % du volume budgétaire en 2022 :

- -Budget principal à 117,2 M€
- Budget annexe Transports à 45,8 M€

### Le budget principal

Le budget principal 2022 s'établit, en opérations réelles en dépenses, à 106,3 M€, dont 73,9 M€ soit 69,5 % en section de fonctionnement et 32,4 M€ soit 30,5 % en section d'investissement.

**Les recettes réelles de fonctionnement** (hors résultat antérieur) s'élèvent à 79 041 K€ pour 2022, en augmentation de + 2,1 % par rapport au BP 2021. Cette évolution est le résultat à la fois d'une diminution des produits des services (-1,5 % par rapport au BP 2021, qui avait dû être diminué en cours d'année) et d'une augmentation des produits de la fiscalité de 2,7 %.

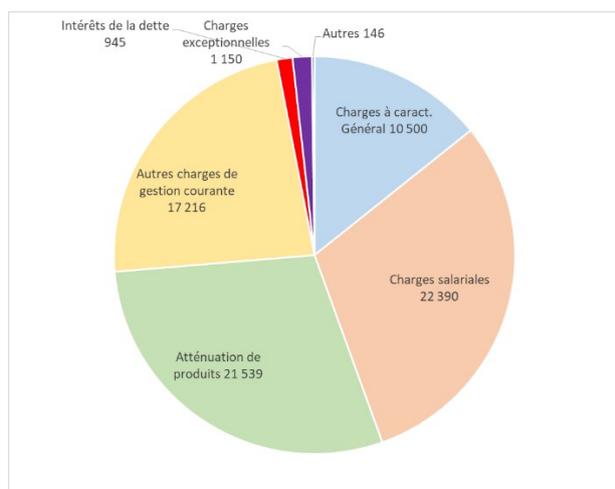


Les ressources de l'agglomération se concentrent sur les recettes fiscales (64 %) et les dotations (29 %). Le solde est essentiellement constitué des produits des services et refacturations (7,3 %).

#### Chiffres clés :

- Fiscalité économique : 29,6 M€ (+2,3 % par rapport au BP 2020)
- Fiscalité ménages : 19,8 M€ (soit + 0,1 % par rapport au BP 2020)
- DGF : 14,5 M€ (- 246 K€ par rapport au BP 2021 liée à la dotation de compensation, la dotation d'intercommunalité restant sous garantie)
- Produit des services (hors refacturations) : 1,954 M€, dont 1 M€ pour Nautilus (+ 63 K€ par rapport au BP 2021)

**Les dépenses réelles de fonctionnement** (hors reports de fonctionnement) s'élèvent à 73 886 K€ pour 2022, en augmentation de 2,1 % par rapport au BP 2021.



#### Chiffres clés :

- les charges à caractère général s'élèvent à 10 500 K€, en augmentation de 10,6 % par rapport au BP 2021, témoignant de la pression inflationniste des dépenses d'énergie et ce malgré une volonté affirmée de maîtriser

l'évolution de ces charges. Cette mise sous tension nécessitera un suivi très fin et régulier des consommations de crédits afin de corriger rapidement d'éventuels écarts.

- les charges de personnel s'établissent à 22 390 K€, en augmentation de 2,9 % par rapport au BP 2021, malgré l'intégration de facteurs d'évolution pour la plupart exogènes (augmentation du SMIC, révision des grilles de la catégorie C). Une partie de ces dépenses font l'objet de refacturations, soit directement (services communs), soit indirectement (flux croisés en provenance de budgets annexes) ou de cofinancements

- les atténuations de produits s'établissent à 21 539 K€, en diminution de 1,36 % par rapport au BP 2021. A noter qu'au-delà des attributions de compensation (fiscalité reversée aux communes), ces crédits comprennent également des dégrèvements de fiscalité. Pour mémoire, le montant 2021 comprenait 171 K€ de crédits relatifs au dégrèvement de CFE accordé en 2020 aux entreprises de secteurs d'activité particulièrement impactés par la crise sanitaire (tourisme, hôtellerie, restauration, loisirs, ...

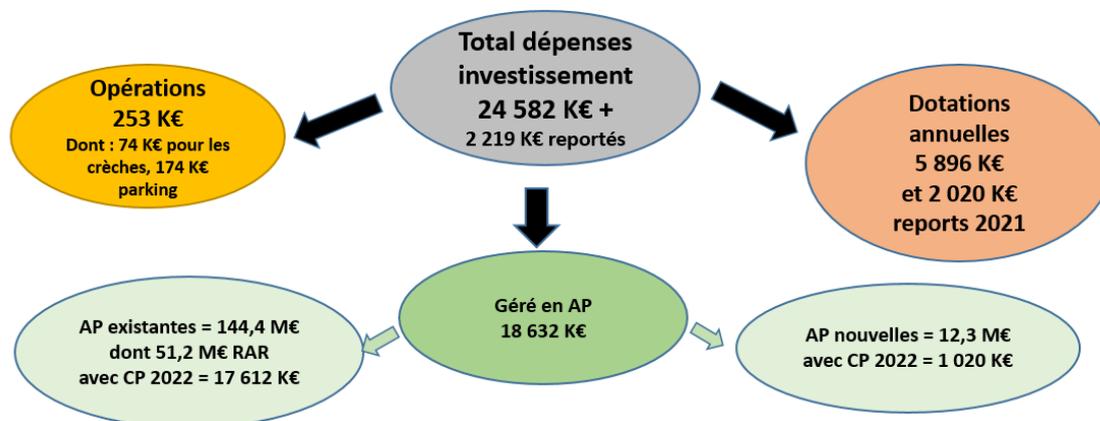
- les autres charges de gestion courante s'établissent à 17 216 K€, en diminution de 0,8 % par rapport au BP 2021. Ce chapitre regroupe les contributions statutaires obligatoires (SDIS, SMAC, SMPI, SMAPE,...), la subvention au budget annexe Gestion immobilière, à la régie de La Nef, au fonctionnement de l'assemblée ainsi qu'un ensemble de subventions relatives aux compétences exercées par GrandAngoulême et pour lesquelles les enveloppes de crédits de 2021 ont été reconduites.

- les charges financières s'élèvent à 944 500 K€ et sont en baisse de 4 % par rapport au BP 2021 avec une inscription au plus juste, pour un encours de dette stable, qui s'établit au 1er janvier 2022 à 48,20 M€ (contre 48,19 M€ en 2021).

**Les dépenses d'investissement (avec reports et hors résultat reporté) s'établissent à 26 801 K€, hors remboursement du capital de la dette.**

Chiffres clés :

### Budget Principal – Les dépenses d'investissement



**CP 2022 = 17 612 K€, dont**  
 PEM Angoulême : 1 294 K€  
 PEM La Couronne : 3 863 K€  
 Secteur Gare : 1 400 K€  
 PLH 2014-2020 et 2021-2025 : 2 820 K€  
 ORU 1&2 : 1 000 K€  
 Equipements : 1 769 K€ (Nautilus, Conservatoire)  
 Economie (voiries, aides à l'immobilier): 1 271 K€  
 Urbanisme : 338 K€  
 Enseignement sup. : 50 K€  
 Eaux pluviales : 1 472 K€

**AP nouvelles proposées au BP 2022 = 12,3 M€**  
**CP 2022 = 1 020 K€, dont**  
 • Val de Charente 2 : 550 K€  
 • Eaux pluviales urbaines zone rurale : 400 K€  
 • Espace réception stade : 20 K€  
 • Plateforme IUT : 30 K€  
 • Nautilus : chaufferie biomasse : 20 K€

Elles comprennent des crédits gérés en pluriannualité pour 18 632 K€ mais également en opérations pour 253 K€ et sous forme de simples dotations pour 7 916 K€.

Les montants les plus importants en 2022 seront consacrés à l'achèvement du secteur Gare d'Angoulême, aux pôles d'échange multimodaux d'Angoulême et du Sud Angoumois à La Couronne, aux travaux du groupe froid de la patinoire de Nautilus, aux travaux d'eaux pluviales sur le secteur de la Grand Font, aux opérations de renouvellement urbain (ORU) des quartiers Bel lar Grand Font à Angoulême et de l'Etang des moines à La Couronne.

De nouvelles opérations sont créées au budget 2022 avec un espace de réception au stade d'athlétisme à Ma Campagne pour 120 K€, un programme de participation sur 3 ans pour le financement d'un plateau technique à l'IUT, l'ouverture d'un programme de travaux sur les canalisations d'eaux pluviales urbaines dans les centres bourgs pour 1 250 K€, la réalisation d'une chaufferie biomasse à Nautilus pour 1 232 K€ et la poursuite des travaux sur le chemin de randonnée Val de Charente dans sa traverse d'Angoulême pour 1 400 K€.

Le remboursement du capital de la dette s'établit quant à lui à 3 583 K€.

- **les recettes d'investissement** hors emprunt s'élèvent à 16 313 K€, dont 5 149 K€ d'affectation de résultat 2021, 1 476 K€ de fonds de compensation de la TVA (FCTVA) et 8 671 K€ de subventions. Ces dernières correspondent à des cofinancements obtenus de partenaires (Europe, Etat, >Région) sur des opérations d'investissement menées par GrandAngoulême et pour lesquelles des appels de fonds importants vont être réalisés.

Pour équilibrer l'ensemble, une **autorisation d'emprunt est inscrite pour 8 002 K€**, dont 800 K€ d'emprunt reporté de 2021.

#### **Zoom sur les inscriptions de crédits des équipements de GrandAngoulême (toutes sections confondues y compris reports)**

<b>Les grands équipements</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
NAUTILIS	6 561 024,93 €	2 430 086,00 €
CONSERVATOIRE GABRIEL FAURE	3 845 752,23 €	337 000,00 €
L'ALPHA	2 581 093,67 €	29 500,00 €
CRECHES	1 855 281,60 €	807 197,00 €
ECOLE D'ARTS	735 272,15 €	78 000,00 €
ALSH ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT	492 391,53 €	235 450,00 €
CENTRE ÉQUESTRE LA TOURETTE	324 746,81 €	14 600,00 €
CENTRE SPORTIF DES MONTAGNES (BC)	268 169,00 €	71 640,00 €

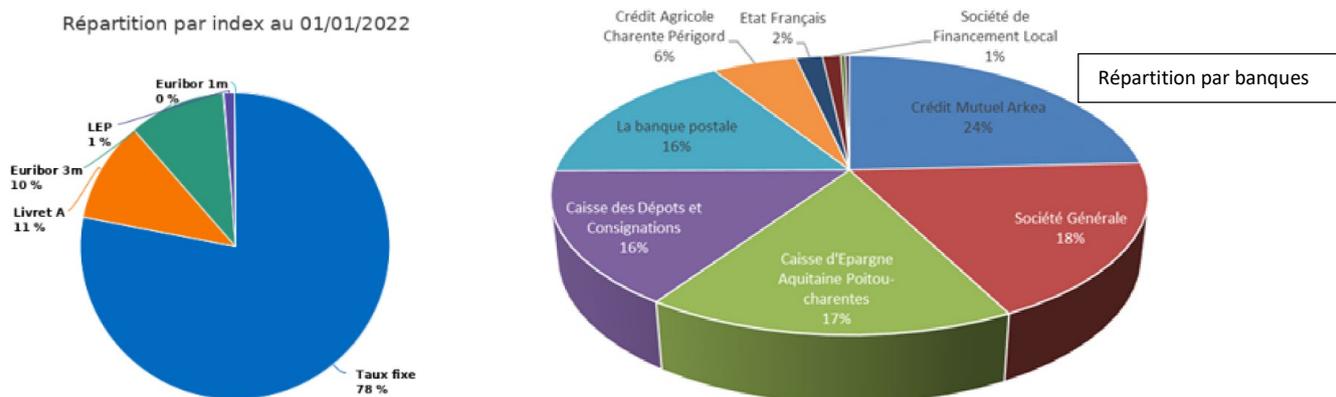
#### **Evolution de l'encours de dette**

L'encours de dette global de GrandAngoulême au 1<sup>er</sup> janvier 2022 s'élève à 93,94 M€, auquel s'ajoute celui du contrat de partenariat public privé de 2,73 M€.

L'emprunt ne sera appelé que dans la limite du montant strictement nécessaire à l'équilibre des comptes de l'agglomération et au regard de l'exécution réelle des dépenses et recettes de la collectivité durant l'année.

Le remboursement du capital de la dette s'élève quant à lui à près de 6,43 M€, tous budgets confondus. Cet encours ne comporte aucun prêt toxique et ressort à un taux moyen de 1,60 %. Une gestion prudente permet ainsi d'assurer le financement des investissements de la collectivité tout en limitant le poids de la charge des intérêts de la dette.

L'encours se répartit auprès d'un large panel de prêteurs. La répartition de l'encours entre index à taux fixe et variable permet de limiter le risque et de profiter de taux encore bas.



## LE BUDGET ANNEXE GESTION IMMOBILIERE ET AMENAGEMENT DE ZONES D'ACTIVITE

Ce budget concerne :

- les zones d'activité en cours d'aménagement (stock initial de 8,2 M€)
- l'activité de loueur de bâtiments industriels et commerciaux dans le cadre de la compétence de GrandAngoulême en matière d'immobilier d'entreprise. Les loyers et charges perçus s'évaluent à 854 K€ pour des charges réelles de 1 008 K€ (dont 380 K€ de taxes foncières) et des charges liées au remboursement des emprunts de 439 K€.

Les dépenses d'équipement pour 2022 sont prévues à hauteur de 1,2 M€, elles comprennent :

- Technoparc Krysalide : 35,6 K€
- Pile à hydrogène : 73,7 K€
- Travaux OTPA : 20,7 K€
- Parking route de Bordeaux : 95 K€
- Ecole 2<sup>ème</sup> chance (Amorce) : 63,8 K€
- Achat de terrains : 600 K€
- Travaux et acquisitions diverses : 386,7 K€

Ce budget fait l'objet d'une subvention du budget principal dont le montant prévisionnel s'établit à 482 K€ et qui est ajusté en fin d'exercice aux besoins réels de ce budget.

## LE BUDGET ANNEXE DU CAMPING

Les dépenses réelles de fonctionnement du camping s'élèvent à 324 K€ et les investissements réels sont de 703,5 K€.

Ce budget est équilibré par une subvention exceptionnelle en provenance du budget principal de 90 K€ identique au BP 2021. Les recettes propres du Camping sont évaluées à 334 K€, en progression de 39 K€.

Malgré la crise sanitaire, le travail d'optimisation et de renouvellement de la dynamique commerciale engagé depuis la saison 2018 se poursuit. Ainsi, le budget 2022 prévoit des investissements de rapport (nouvelles habitations légères de loisirs pour 48 K) ainsi que divers travaux d'amélioration et mises aux normes pour 101,5 K€.

## LE BUDGET ANNEXE DE L'ESPACE CARAT

Les dépenses de fonctionnement du budget annexe de l'espace Carat s'établissent à 1 973 K€ en section de fonctionnement.

Les recettes propres de la structure sont de 992 K€ (location de salle, bar et vente de spectacle et redevance des ombrières photovoltaïques du parking), en hausse de 185 K€ par rapport au BP 2021 (la baisse était de 285 K€ entre 2021 et 2020). Cet équipement a subi plusieurs mois des fermetures imposées aux salles de spectacles ou des restrictions de jauge mais ce budget primitif table sur une reprise de l'activité. Est attendue une recette exceptionnelle de 93 K€ en provenance de l'Etat pour compenser une partie de la perte de chiffre d'affaire fondée sur l'évolution de l'épargne nette.

Ce budget est équilibré au final par une recette exceptionnelle en provenance du budget principal, qui s'établit à 521 K€, en baisse de 7 K€.

Des investissements sont inscrits à hauteur de 943 K€, dont 24 K€ reportés de 2021. Sont notamment programmés : 50 K€ de migration des données vers un système de Gestion Technique Centralisé, 128 K€ de travaux relatifs à des installations dont un système de désembouage réseau chauffage/ventilo-convecteurs pour 56 K€ et 70 K€ de travaux sur terrains.

## **LE BUDGET ANNEXE TRANSPORTS**

Ce budget retrace l'activité de transports de personnes.

Il s'établit à 34,6 M€ en section de fonctionnement :

- 22 511 K€ au titre des charges courantes, dont 20 300 K€ pour le forfait de charges versé à la STGA pour le fonctionnement du réseau Möbius, 945 K€ pour l'organisation des transports scolaires et 242 K€ au titre de l'entretien de voirie et de la propreté urbaine des axes du BHNS.

- 697 K€ au titre des subventions et participation dont : 320 K€ pour le reversement au BP pour la mobilité, 200,5 K€ pour les AOT2, 89 K€ pour la politique d'intermodalité par le biais du syndicat Nouvelle Aquitaine Mobilités et 75 K€ au titre de la participation de GrandAngoulême pour le fonctionnement du tunnel de la Gâtine à Angoulême.

- 506 K€ concernent les charges salariales

- et 10 339 K€ d'opérations d'ordre (amortissements et virement)

En investissement, 18 110 K€ sont programmés dont :

- 2 000 K€ pour les travaux du BHNS (solde de la phase 1)
- 1 775 K€ pour les travaux du BHNS (phase 2)
- 800 K€ pour le schéma d'accessibilité
- 300 K€ pour la modernisation du réseau
- 899 K€ les dotations annuelles (moteurs, boîtes de vitesse, portique de lavage et équipement de supervision de trafic)
- 4 975 K€ pour les avances notamment à la SPL GAMA à laquelle est déléguée la maîtrise d'ouvrage d'un grand nombre d'opérations

Ce budget est financé grâce :

- au versement mobilité (VM) prévu à hauteur de 20 M€
- aux recettes des usagers du service de transport pour 3 500 K€
- la dotation générale de décentralisation pour 2 238 K€
- une dotation de la Région pour les transports scolaires à hauteur de 1 324 K€

Le solde est financé par la reprise des résultats antérieurs.

## **LE BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS**

Les dépenses réelles de fonctionnement du budget 2021 des déchets ménagers s'établissent à 18 212 K€, en augmentation de 7,2 % par rapport au BP 2021 sous l'effet essentiellement de l'augmentation de la participation à CALITOM qui passe de 4 098 K€ à 5 520 K€ soit une hausse de près de 35 %. Toutefois cette somme n'est pas définitive et devra être ajustée au regard du montant voté par le conseil syndical.

Cette augmentation de l'adhésion à CALITOM pour le traitement des déchets demeure sous le triple impact de la baisse du coût de rachat de la tonne en matière de collecte sélective, de l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) et de l'augmentation du prix de l'enfouissement de la tonne d'ordures ménagères.

En investissement, près de 8,3 M€ d'acquisitions et de travaux sont programmés dont 4 220 K€ au titre de la programmation pluriannuelle des investissements (2 000 K€ pour le réaménagement du site de l'ex usine d'incinération d'ordures ménagères (UIOM), 1 280 K€ d'acquisitions de véhicules, 300 K€ pour des bornes à déchets, 620 K€ pour des colonnes enterrées), auxquels s'ajoutent 1 300 K€ pour des acquisitions diverses (dont : bacs, cubos, conteneurs, caissons...)

**Le financement par la TEOM : un taux harmonisé à 10,30 % sur l'ensemble du territoire pour un produit estimé à 17,22 M€.**

## **LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 7 085 K€, en hausse de 3,4 % par rapport au BP 2021.

Les charges à caractère général sont en hausse de 5,4 % essentiellement dû à la progression prévisionnelle du prix de l'énergie (et ce avant le déclenchement de la guerre en Ukraine).

Le programme d'investissement s'établit à près de 3 575 K€ et concerne :

- la STEP de Vindelle pour 75 K€
- la réhabilitation du secteur des Planes pour 800 K€
- la réhabilitation de canalisations 2022 pour 2 000 K€
- les opérations de renouvellement de canalisations et ouvrages pour 2021 : 319 K€
- l'acquisition de véhicules pour 300 K€
- le schéma directeur d'assainissement pour 81 K€.

Le financement de ce budget est assuré par les redevances émises auprès des usagers du service public de l'assainissement collectif pour 8,5 M€, par la taxe de raccordement 700 K€ et l'emprunt pour 2 500 K€.

## **LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'établissent à 326 K€, en diminution par rapport au BP 2021. En investissement, 6 K€ sont prévus pour le remplacement de la caméra portable sur laquelle interviennent de nombreuses réparations.

Ce budget est financé par les redevances d'assainissement non collectif, des contrôles de conception / réalisation et des contrôles pour vente notaires pour 252 K€ et par la reprise des résultats antérieurs. A noter l'arrêt des aides versées par l'Agence de l'Eau pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif.

## **LE BUDGET DE L'EAU POTABLE**

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 1 111 K€, en baisse de 97 K€ par rapport au BP 2021.

Le programme d'investissement s'établit à 5 419 K€ et comprend cette année 5 M€ au titre de l'opération de construction de la nouvelle usine d'eau potable de Touvre et 1,5 M€ pour les remplacements et extensions de canalisations d'eau potable ainsi que 50 K€ pour le lancement du schéma directeur de l'eau potable.

Ce budget est financé par la surtaxe reversée par la SEMEA et les délégataires, pour un montant prévisionnel de 2 500 K€, équivalente à 2021, une subvention d'investissement de 1 M€ pour l'usine du Pontil, l'affectation du résultat antérieur et par une autorisation d'emprunt de 6,7 M€.